

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX
SAUVAGES ET DU PATRIMOINE NATUREL (ASPAS)**

*Régie par le droit local des associations du Haut-Rhin, Bas
Rhin et de la Moselle*

928, Chemin de Chauffonde
26400 CREST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES ET DU PATRIMOINE NATUREL (ASPAS)

928, Chemin de Chauffonde
26400 CREST

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association ASPAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES ET DU PATRIMOINE NATUREL (ASPAS) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment concernant la reconnaissance des produits d'exploitation comptabilisés sur l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent,

prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Grenoble, le 31 mars 2026

Le commissaire aux comptes

DB AUDIT

Bertrand SIEFERT



BILAN - ACTIF

0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



ACTIF

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

01/01/2024 au
31/12/2024

Brut

Amort. & Dépréc.

Net

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de recherche et développement

Donations temporaires d'usufruit

Concessions, brevets et droits similaires

52 294.80

52 294.80

1 860.00

Autres

Immobilisations incorporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

Terrains

2 680 593.38

2 680 593.38

2 589 307.99

Constructions

1 030 120.25

473 093.40

557 026.85

607 105.13

Installations techn., matériel et outil. ind.

130 329.14

107 315.95

23 013.19

35 500.24

Autres

716 912.00

475 888.88

241 023.12

291 061.95

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés

448 000.00

448 000.00

462 000.00

Immobilisations financières

Participations et créances rattachées

152.45

152.45

152.45

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres

TOTAL (I)

5 058 402.02

1 108 593.03

3 949 808.99

3 986 987.76

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

22 658.20

22 658.20

18 919.05

Créances

Créances clients, usagers et comptes ratt.

Créances reçues par legs ou donations

Autres

577 759.00

577 759.00

632 078.51

Valeurs mobilières de placement

1 459 999.96

1 459 999.96

3 609 999.96

Instruments de trésorerie

Disponibilités

3 390 409.45

3 390 409.45

358 114.79

Charges constatées d'avance

11 768.97

11 768.97

12 202.85

TOTAL (II)

5 462 595.58

5 462 595.58

4 631 315.16

Frais d'émission des emprunts (III)

Primes de remboursement des emprunts (IV)

Ecart de conversion actif (V)

TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)

10 520 997.60

1 108 593.03

9 412 404.57

8 618 302.92

BILAN - PASSIF



0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
<i>Situation nette (sous total)</i>		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	7 620 229.18	6 387 996.61
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)	1 242 787.41	1 283 839.76
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	103 006.13	103 006.13
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	446 381.85	843 460.42
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	9 412 404.57	8 618 302.92

COMPTE DE RÉSULTAT



0623 - ASSOCIATION ASPAS

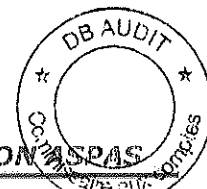
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	475 515.70	509 971.60
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	83 893.32	49 151.14
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	1 800.00	50.00
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		6 050.00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 105 100.14	1 735 384.36
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	498 782.15	191 533.72
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	27 052.35	
Autres produits	102 246.55	91 411.71
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 294 390.21	2 583 552.53
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	40 133.97	13 016.39
Variation de stock	-3 739.15	19 144.11
Autres achats et charges externes	669 132.93	478 047.26
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	53 489.00	62 576.65
Salaires et traitements	724 074.31	795 303.10
Charges sociales	245 365.01	274 266.81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	130 156.42	145 232.73
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		253 909.26
Autres charges	230 429.28	5 972.74
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 089 041.77	2 047 469.05
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 205 348.44	536 083.48
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	46 523.46	61 760.85
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	46 523.46	61 760.85
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	46 523.46	61 760.85

COMPTE DE RÉSULTAT

0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	1 251 871.90	597 844.33
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		4 336.57
Sur opérations en capital		84 944.83
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		89 281.40
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	8 473.33	6 527.51
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	8 473.33	6 527.51
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-8 473.33	82 753.89
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	11 166.00	14 823.00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 340 913.67	2 734 594.78
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 108 681.10	2 068 819.56
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 232 232.57	665 775.22
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	185 825.00	104 525.00
TOTAL	185 825.00	104 525.00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	185 825.00	104 525.00
TOTAL	185 825.00	104 525.00
TOTAL	1 232 232.57	665 775.22

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'Association a pour objet d'agir pour la protection de la faune et la flore, la réhabilitation des animaux sauvages et la conservation du patrimoine naturel en général.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Dans cet objectif, l'ASPAS, Association inscrite ayant pleine capacité juridique, peut accomplir tous les actes de la vie juridique devant toutes les juridictions qu'elles soient administratives, civiles, pénales, européennes ou internationales.

L'Association aura recours à tous les moyens légaux pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation de son objet.

Les moyens mis en œuvre :

Pour cela, elle travaille à :

- la défense des différentes espèces animales et végétales, quel que soit leur statut juridique ou de conservation, et la défense de leurs milieux
- la garantie de la stricte application des lois et règlements ayant trait à la faune ou à la flore ainsi qu'aux écosystèmes dont elles dépendent
- l'amélioration de la protection juridique dont elles bénéficient par la proposition et la promotion de nouveaux textes législatifs, réglementaires ou conventionnels, ou de la modification des dits textes
- la sensibilisation du grand public et des scolaires à la protection de l'environnement par des stages de formation, conférences, expositions, éditions de brochures et autres produits, prestations de services, sorties, voyages etc
- la défense des personnes subissant des dommages personnels ou matériels, du fait des pollutions, des diverses atteintes à la nature et à la santé, de l'abus du droit de chasse, de pêche ou de la destruction des "nuisibles" etc
- la lutte contre toute atteinte portée à notre environnement naturel, par la promotion du jardinage biologique, par la création de refuges pour la faune et par achat de terrains
- la lutte contre toutes discriminations, dans le cadre de son objet

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 9 412 404.57 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 1 232 232.57 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 27/03/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.



À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, homologué par arrêté du 26 décembre 2023.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de l'association.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20-25 ans ans
- Agencement et aménagement des constructions	5-15 ans ans
- Installations techniques	5 ans ans
- Matériels et outillages industriels	3-10 ans ans
- Matériels et outillages	3-5 ans ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les heures de contribution volontaires sur 2025, il y a eu 14 866 heures de bénévolat. Ces heures ont été comptabilisées pour un montant de 185 825 €.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des Immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	52 295		
	Terrains		2 589 308		49 824
CORPORELLES	Sur sol propre		624 956		
	Constructions	Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.	405 165		
	Installations techniques, matériel & outillage Industriels		122 605		7 724
		Inst. générales, agencts & aménagts divers (1)	434 364		4 460
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	75 812		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	198 767		3 508
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	4 450 977		65 516
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		152		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
			TOTAL	152	
		TOTAL GENERAL	4 503 424		65 516
(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			462 000		212 000

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des	Réévaluation
			par virt poste	par cessions	immob. fin ex.	légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			52 295	
CORPORELLES	Terrains				2 639 132	
		Sur sol propre			624 956	
	Constructions	Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons			405 165	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				130 329	
		Inst. gal. agen. amé. divers (1)			438 825	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			75 812	
		Mat. bureau, inform., mobilier			202 275	
		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		TOTAL			4 516 493	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				152	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL			152	
TOTAL GENERAL					4 568 941	
(1) Biens recus par leas ou donations destinés à être cédés				226 000	448 000	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS



0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortis sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres Immobilisations Incorporelles	50 435	1 860		52 295
TOTAL	50 435	1 860		52 295
Terrains				
Sur sol propre	194 343	22 009		216 353
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.	228 672	28 069		256 741
Inst. techniques matériel et outil. industriels	87 105	20 211		107 316
Inst. générales agencem. amén.	208 074	39 299		247 374
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport	23 087	12 062		35 149
Mat. bureau et informatiq., mob.	186 719	6 645		193 364
Emballages récupérables divers				
TOTAL	928 000	128 296		1 056 296
TOTAL GENERAL	978 435	130 156		1 108 591

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amortis fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres Immo. Incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier Inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS



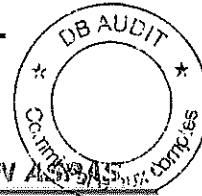
0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES



0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des litiges sont en cours auprès du tribunal des prud'hommes et représentent un risque probable d'indemnisation. Une provision pour risque de 103 006 € a donc été constatée correspondant à une estimation des indemnisations à verser.

Informations relatives à une succession en cours

Par délibération en date du 3 avril 2023, le conseil d'administration a pris acte de la volonté du testateur, décédé le 22 septembre 2022, qui a institué l'ASPAS comme légataire universel à hauteur d'un tiers de ses biens.

L'office notarial initialement chargé du dossier n'a engagé aucune démarche significative, malgré les relances répétées des colégataires. En juillet 2024, un nouveau notaire a été désigné d'un commun accord par les trois colégataires afin de relancer le processus successoral.

A la date de clôture des comptes 2025, le dossier a évolué et est en cours d'analyse mais une évaluation fiable et précise reste encore difficile.

Les inventaires des biens et la valorisation des actifs n'ont pas encore été finalisés.

En l'absence d'éléments probants permettant d'établir une estimation fiable et certaine de la valeur des biens immobiliers et mobiliers concernés, il a été décidé de ne pas inscrire dans les comptes de l'exercice le montant de ce legs.

Le dénouement de cette succession, dont la valorisation définitive reste à déterminer, ne peut pas encore être estimé.

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges	103 006.13				103 006.13
Prov. pour garanties données aux clients					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 283 839.76	212 000.00	253 052.35		1 242 787.41
TOTAL	1 386 845.89	212 000.00	253 052.35		1 345 793.54

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

d'exploitation	212 000.00	253 052.35
financières		
exceptionnelles		

ÉTAT DES STOCKS



0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	18 919.05	22 658.20	18 919.05	22 658.20
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	18 919.05	22 658.20	18 919.05	22 658.20

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	712	712	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
Renvois	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	579 847	579 847	
	Charges constatées d'avance	11 769	11 769	
	TOTAUX	592 328	592 328	
(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
(3)	Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF



0623 - ASSOCIATION ASRAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

MONTANT

Exploitation

11 769

Financières

Exceptionnelles

TOTAL

11 769

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir d'un montant de 576 025 euros correspondent :

- pour 81 468 euros aux sommes restantes à encaisser à la clôture de l'exercice sur indemnités juridiques. Ces indemnités juridiques concernent des condamnations pour des affaires où l'ensemble des recours possible par les parties adverses est épuisé. Conformément au principe de prudence, seules les sommes dont le niveau de recouvrement est suffisamment certain ont été comptabilisés sur l'exercice 2025. De plus, une analyse détaillée de chaque affaire est faite à la clôture des comptes afin d'estimer de manière précise le montant des indemnités juridiques figurant en produits à recevoir.
- pour 494 556 euros à des adhésions, des dons et à des ventes qui ont été faits en 2025 mais qui ont été versés à l'association début 2026.

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Créances rattachées à des participations

Autres immobilisations financières

Créances clients et comptes rattachés

Autres créances

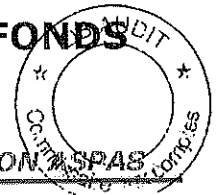
Disponibilités

576 025

TOTAL

576 025

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES



0623 - ASSOCIATION SPAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Reserves					
Reserves pour projet de l'entité	5 722 221.39		665 775.22		6 387 996.61
Report à nouveau			665 775.22	665 775.22	
Excédent ou déficit de l'exercice	665 775.22		3 947 764.23	3 381 306.88	1 232 232.57
TOTAUX	6 387 996.61		5 279 314.67	4 047 082.10	7 620 229.18

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

ANC 2018-06 : Art. 431-6
Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après.
Les fonds dédiés Libre évolution ont été transférés aux fonds dédiés RVS suite à la fin du projet en N-1.

Variation des fonds dédiés issue de	Utilisations				À la clôture de l'exercice	
	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global
						Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FONDS DEDIES RVS	821 840.00		27 052.00		794 788.00	
FONDS DEDIES AUX LEGS	462 000.00	212 000.00	226 000.00		448 000.00	
TOTAL	1 283 840.0	212 000.00	253 052.00		1 242 788.0	



COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie	475 515.70		509 971.60	
Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	2 105 100.14	254 084.00	1 735 384.36	405 742.00
- Legs, donations et assurances-vie	498 782.15		191 533.72	
- Mécénat				
Autres produits liés à la générosité du public				
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public	234 463.33		291 655.10	
Subventions et autres concours publics			6 050.00	
Reprises sur provisions et dépréciations				
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	27 052.35	27 052.00		
TOTAL	3 340 913.67	281 136.00	2 734 594.78	405 742.00
Charges par destination				
Missions sociales				
Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public				
Frais de recherche d'autres ressources				
Frais de fonctionnement	1 967 358.68	223 572.00	1 654 854.57	94 929.00
Dotations aux provisions et dépréciations	130 156.42	57 564.00	145 232.73	56 904.00
Impôt sur les bénéfices	11 166.00		14 823.00	
Reports en fonds dédiés de l'exercice			253 909.26	253 909.00
TOTAL	2 108 681.10	281 136.00	2 068 819.56	405 742.00
Excédent ou déficit	1 232 232.57		665 775.22	

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

B - Contributions volontaires en nature	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Contributions volontaires non liées à la générosité du public	185 825.00		104 525.00	
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	185 825.00		104 525.00	
Charges par destination				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
Contributions volontaires à la recherche de fonds				
Contributions volontaires au fonctionnement				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	185 825.00		104 525.00	
TOTAL	185 825.00		104 525.00	

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES
AUPRÈS DU PUBLIC

0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
- MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme			1.2. Dons, legs et mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			Dons manuels	254 084.00	405 742.00
			Legs, donations et assurances-vie		
			Mécénats		
2. Réalisées à l'étranger			1.3. Autres ressources liées à la générosité du public		
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger					
- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
1. Frais d'appel à la générosité du public					
2. Frais de recherche d'autres ressources					
- FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
	223 572.00	94 929.00			
TOTAL DES EMPLOIS	223 572.00	94 929.00	TOTAL DES RESSOURCES	254 084.00	405 742.00
- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	57 564.00	56 904.00	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		253 909.00	3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	27 052.00	
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	281 136.00	405 742.00	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL			TOTAL	281 136.00	405 742.00
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL			TOTAL		



COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES
AUPRÈS DU PUBLIC

0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU RELATIF AUX FONDS DÉDIÉS RELEVANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT EXERCICE	821 839.76	567 930.50
-) Utilisation	27 052.35	253 909.26
-) Report		821 839.76
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN EXERCICE	794 787.41	



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES



0623 - ASSOCIATION ASPA 18

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	56 000	56 000		
Personnel & comptes rattachés	56 148	56 148		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	87 974	87 974		
Etat & Impôts sur les bénéfices	14 787	14 787		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	7 344	7 344		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	224 129	224 129		
TOTAUX	446 382	446 382		

- renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF



0623 - ASSOCIATION ASPAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance ne sont composés que des produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée sur un exercice ultérieur. Ils concernent notamment les adhésions encaissées par l'association sur 2025 et pour lesquelles ces adhésions prendront effet sur la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'association a modifié la méthode de comptabilisation des produits constatés d'avance sur dons. Les PCA sur dons ont été mis en place à l'origine car il n'y avait pas de distinction possible entre les dons et les adhésions à l'ASPAS. Or comme les adhésions couvrent la période de novembre N-1 à octobre N, les dons étaient donc calés également sur cette période. Désormais les dons et les adhésions sont bien distincts et il n'est donc plus nécessaire d'appliquer la règle relative des adhésions aux dons.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

MONTANT

Exploitation	224 129
Financiers	
Exceptionnels	

TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

224 129

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

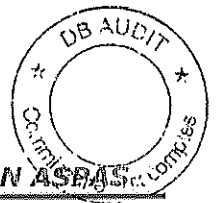
MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 877
Dettes fiscales et sociales	85 455
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	

TOTAL DES CHARGES À PAYER

100 332

ENGAGEMENTS



0623 - ASSOCIATION ASBAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.